

INTITULE DU POSTE**ENSA PARIS-LA VILLETTE-2024-1776966-
MCF STA CIMA cat 2 n°1****INTITULE LONG DU
POSTE***Maître ou maîtresse de conférences/ Sciences et Techniques pour l'Architecture /
Catégorie 2***ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

Versant :	Fonction publique de l' Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	IDF
Département	75
Adresse	144 avenue de Flandre 75019 PARIS

**EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de
développement***

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).
- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Objet :

Il s'agit d'un poste d'enseignant dans le champ de la construction et des ambiances, en lien avec les enjeux environnementaux.

L'enseignant sera en capacité de mener une réflexion afin de structurer dans le cursus un enseignement progressif dans cette thématique en lien avec les enseignements existants.

L'enseignant(e) recruté(e) devra renforcer l'offre pédagogique de l'école dans ce domaine, notamment sur les questions de l'énergétique du bâtiment et de la ville, et du cycle de vie des matériaux (est attendue une proposition d'enseignement spécialisé théorique et/ou pratique) et devra en outre apporter un regard scientifique aiguisé sur les enjeux environnementaux et de maîtrise des ambiances.

Charges pédagogiques

L'enseignant(e) recruté(e) aura à assurer 320 heures d'enseignement par année universitaire :

- Dans le cycle « Licence » conduisant au diplôme d'études en Architecture : 218 h/an environ :
 1. Participation aux cours magistraux ambiance et environnement S3, 30 h
 2. Participation aux TD ambiance et environnement, S3, S4 et S5 : 60 h
 3. Participation aux TD enveloppe du bâtiment : S6, 30 h
 4. Transversal L2 ou L3 et Td partagés L1 ou L2 : 2 x 35 h
 5. Rapports de licence, 28 h
- Dans le cycle « Master » conduisant au diplôme d'Etat en Architecture : 102 h/an environ :
 1. Cours magistraux et travaux dirigés dans les enseignements de construction de 4^{ème} année consacrés à des savoirs techniques articulés autour des questions environnementales à l'échelle de l'édifice (CTA) : 51 h environ en master 1 S7 ou S8
 2. Participation à un groupe de projet de master dans le cadre de la transversalité, 20 h

Participation au séminaire : « Pratiques constructives du projet architectural et urbain : regard critique et prospectif », 31 h

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Des compétences en thermique seront appréciées

Expérience de la maîtrise d'œuvre et/ou de l'enseignement souhaitées.

Intérêt indispensable pour les collaborations interdisciplinaires.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Interventions dans une des formations dispensées par l'établissement
- Intérêt pour la recherche (scientifique ou pratique)
- Participation à la coordination de l'ensemble du champ disciplinaire, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.
- Participation à la vie de l'établissement
- Implication dans la vie scientifique de l'école

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Double formation ingénieur-architecte souhaitée ou architecte ou ingénieur.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA PARIS LA VILLETTE

CANDIDATURE

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr